

FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 30 mars 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-03-30-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : compte de gestion 2022

COMPTE DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2022

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte de gestion de M. le Payeur départemental du Finistère au titre de l'exercice 2022.

Ce compte de gestion est conforme, quant aux totaux, au compte administratif établi par Finistère Ingénierie Assistance pour le même exercice, soit :

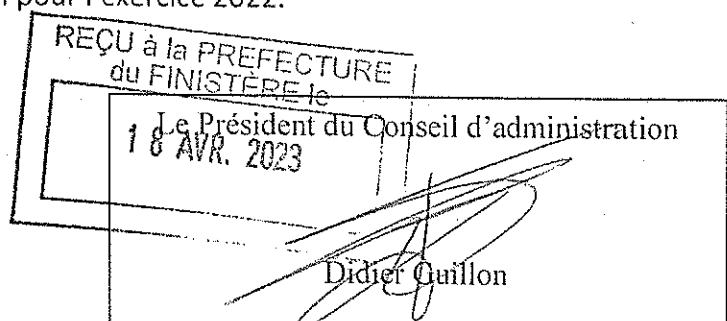
	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	401 975,13	422 438,75	20 463,62	77 968,99	98 432,61
investissement	0,00	2 008,00	2 008,00	6 024,00	8 032,00
résultat	401 975,13	424 446,75	22 471,62	83 992,99	106 464,61

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION





FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 30 mars 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-03-30-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : compte administratif 2022 et affectation de résultat

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration :

- Dans un premier temps, le compte administratif au titre de l'exercice 2022, conforme pour les totaux du budget principal au compte de gestion proposé par M. le Payeur départemental du Finistère.

Le compte administratif de FIA s'élève à 401 975,13 € en dépenses et à 424 446,75 € en recettes.

	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	401 975,13	422 438,75	20 463,62	77 968,99	98 432,61
investissement	0,00	2 008,00	2 008,00	6 024,00	8 032,00
résultat	401 975,13	424 446,75	22 471,62	83 992,99	106 464,61

- Dans un second temps, l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont de + 2 008,00 € en section d'investissement et de + 20 463,62 € en section de fonctionnement.

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 présente en section d'investissement un excédent de 8 032,00 € et en section de fonctionnement un excédent de 106 464,61 €.

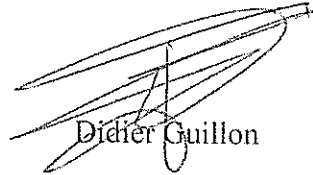
Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2022
- de reporter l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (R002) et de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (R001).

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

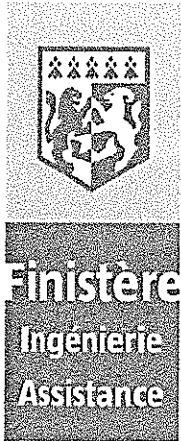
Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillon

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

18 AVR. 2023



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 30 mars 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-03-30-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : décision modificative n°1 2023

Une décision modificative du budget 2023 doit permettre de mettre en application la délibération 2023-03-30-FIA2 sur l'affectation de résultat.

- l'excédent cumulé d'investissement de 8 032,00€ sera inscrit en R001 et l'excédent cumulé de fonctionnement de 98 432,61 € en R002.
- en dépense d'investissement le montant de 8 032,00€ sera inscrit et en dépense de fonctionnement le montant de 98 432,61€ sera inscrit.

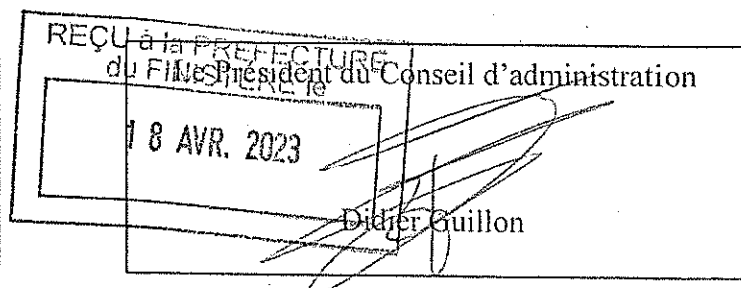
Afin d'ajuster les inscriptions budgétaires de FIA pour tenir compte du report des résultats, 8032 € en R001 et 98 432,61 € en R002, ainsi que de l'évolution des besoins,

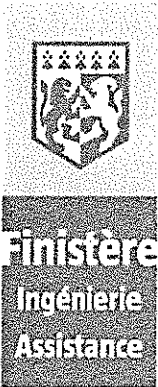
Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- de voter le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2023, telle que présenté en annexe

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION





FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 30 mars 2023

Délibération

N° d'ordre : 2023-03-30-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Une nouvelle commune souhaite adhérer cette année à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, le conseil municipal de la commune ci-dessous a valablement délibéré en vue de cette adhésion à la date suivante :

SAINT EVARZEC	13 février 2023
---------------	-----------------

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 154 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance à la commune de Saint Evarzec qui a valablement délibéré.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration


Didier Guillon

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTERE le

18 AVR. 2023

